

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Lusigny-sur-Barse

SEANCE DU 18 septembre 2023

| Nombre de Membres | | |
|---------------------|----------|---------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 19 | 14 | 14 |

Date de convocation
12/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marie-Hélène TRESSOU**, maire.

Présents :

BOUMAZA Malika
CARILLON Pascal
CHARVOT Catherine
COLLIN Adeline
GNAEGI Éric
GROSSET Joëlle
HUGOT Damien
JOHNSON Rémi
MANNEQUIN Jacques
PEREIRA Christophe
PESENTI Daniel
ROGER Anne
TRESSOU Marie-Hélène
VERHEECKE Bénédicte

Absents

LAPOTRE Denis
MANDELLI Anne-Sophie
MARNOT Aurore
MARNOT David
MAYEUR Sébastien

Madame Bénédicte VERHEECKE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Désherbage des ouvrages de le Médiathèque

N° de délibération : 2023_31

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'un certain nombre de documents intégrés depuis plusieurs années aux collections de la bibliothèque (qu'ils aient été acquis ou provenant de dons) doivent être réformés parce qu'ils contiennent une information obsolète ou sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De RETIRER des collections les livres dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la Médiathèque
- DE CEDER gratuitement ces livres à des institutions ou des associations, ou, à défaut les détruire
- DE CONSTATER l'élimination des ouvrages par procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, procès-verbal auquel sera annexé un état des documents éliminés précisant l'auteur, le titre et le numéro d'inventaire, le cas échéant
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document en lien avec l'exécution du présent rapport.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Marie-Hélène TRESSOU



MARIE-HELENE TRESSOU
2023.09.19 18:15:31 +0200
Ref:20230919_163612_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Marie-Hélène TRESSOU